

Fabrique d'église - Saint-Symphorien - Budget 2022

Rapport officiel

Siège social:
Rue Clerfayt 1
7030 Saint-Symphorien

Ville de Mons
Diocèse de Tournai
Province de Hainaut
BCE: 0220.702.714

Le président

Etienne Moureau
Chemin Saint Pierre 19
7030 Saint-Symphorien

065 34 92 57
etienne.moureau1@gmail.com

Le secrétaire

Joseph Delefortrie
Rue Anthéunis 55
7030 Saint-Symphorien

065 31 85 62

Le trésorier

Yves Dufour
Rue Pierre Hennebert 2a
7030 Saint-Symphorien

0478 98 72 06

y.dufour@skynet.be

✉ adresse de correspondance

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 04/04/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 09/07/2020 et approuvé par la Commune le 09/09/2020

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai:
- Reçu à la Commune: *18/08/2021*
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune:

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- a. le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 04/04/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- b. le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 09/07/2020 et approuvé par la Commune le 09/09/2020

Actif	Passif
Boni du compte 2020	Déficit du compte 2020
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)	Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2021	Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2021
Total A	Total B
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*	
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision	
Résultat présumé après révision (par le trésorier)	

* Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2021 est de 3.864,88 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2022.

Observations et explications

- Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.

Postes D01 à D03 : les dépenses de 2020 ne peuvent pas être prises pour référence pour ces dépenses étant donné la situation sanitaire connue en 2020.

Poste D05 et D06a :

- Montant chauffage plus élevé que les coûts des années précédentes en prévision d'un hiver rigoureux
- A partir de 2022, où dès que les travaux y seront terminés, suite à la rénovation du presbytère et appartement + locaux communs, les réunions de Fabrique se tiendront sur place. Charge forfaitaire de 300 Euros par an pour l'utilisation par la Fabrique des locaux communs de la cure (réunions et stockage des archives).

Poste D10 : il est prévu que les dépenses diminuent et reviennent au niveau d'avant le COVID.

Poste D12 (1050 Euros) : 750 Euros réservés pour l'achat de chasuble + 300 euros pour achat de fleurs pour l'église.

Poste D13 (500 Euros) : Montant prévu pour remplacement du siège du célébrant (inconfortable tabouret en bois)

Poste D15 : 150 Euros réservés pour l'achat de livres manquant à la sacristie + 15 Euros réservés pour achat du manuel de conservation des vitraux + 20 Euros pour achat manuel de sécurisation du patrimoine dans les églises + 169 Euros nouvelle traduction du missel Romain.

Autres postes : légères augmentations des montants par rapport au budget 2021 en prévision de l'indexation. Bien que l'entièreté des montants n'ait pas toujours été dépensée en 2020 (entre autres en raison de la situation sanitaire et des limitations imposées aux cultes), nous estimons les montants inscrits nécessaires au budget annuel.

- Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème).

Postes D17, D19, D26

- Sacristine : base horaire 10/40
- Organiste : base horaire 10/40
- Nettoyeuse : base horaire 5/40

Les montants portés au compte 2022 sont basés sur les montants réels payés en 2020 (après correction manuelle pour les périodes de chômage COVID), et augmentés de 2 fois une indexation de 2%, plus une marge de sécurité de 2% supplémentaires (cfr annexe « estimation des payes »).

Merci de vous référer à la feuille de calcul des estimations des paies pour plus de détails.

- Justification des travaux d'entretien.

Postes D27 et D30 : 2653 Euros sur chaque poste prévus pour l'entretien et les petites réparations à l'église et au presbytère. (augmentation de 2% par rapport au budget 2021)

Poste D32 : Entretien et réparation des orgues à prévoir.. Nous budgétions un montant de 1000 Euros en 2022 pour ce travail.

Postes D33 et D35b: augmentation légère des montants dépensés en 2020 en fonction de l'augmentation des prix escomptée.

Poste D35d : Légère diminution du montant dépensé en 2020 année durant laquelle une réparation a dû être effectuée en plus de l'entretien habituel.

- Justification des dépenses diverses.

De manière générale, les montants portés au budget 2022 ont été augmentés de 2% par an pour couvrir l'indexation des prix. Pour certains postes, la référence utilisée à été la somme portée au budget 2021 plutôt que la somme compatible en 2020 étant donné la situation particulière de 2020. Les exceptions sont reprises ci-dessous.

Poste D41 : calculé selon rentrées escomptées (5% des rentrées autres que le supplément communal)

Poste D43 : selon fiche obituaires calculée par l'Evêché pour le période 2021-2025

Poste D45 et D46: pour ces postes, le montant a été calculé par rapport au budget de 2021 + 2%. En effet, les dépenses de ces postes peuvent varier d'une année à l'autre et il n'est pas opportun de se baser sur le compte 2020 pour les estimer.

Postes D50a, D50b, D50C : les montants portés au compte 2020 sont augmentés de 2 fois une indexation de 2%, plus une marge de sécurité de 2% supplémentaires (cfr annexe « estimation des payes » et explication pour les postes D17, D19 et D26)

Postes D40, D50h, D50j, D50k : selon instructions reçues de l'Evêché.

Poste D50K : La participation aux frais de restauration du Car d'Or est désormais portée au poste D50K. Augmentation de 2% par rapport au budget 2021.

- Justification des travaux extraordinaires.

N.A.

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
RECETTES	46.634,52	50.715,31		
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	40.524,45	46.850,43		
R01. Loyers de maisons				
R02. Fermages de biens en argent				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons	2.880,10	3.000,00		
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'Etat				
R10. Intérêts à la Caisse d'Epargne				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes				
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	492,73	700,00		
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	575,00	700,00		
R17. Supplément pour les frais ordinaires du culte	34.045,82	38.896,71		
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	1.392,19	1.849,91		
R18B. Précompte professionnel retenu à la source	1.138,61	1.703,81		
R18C. Remboursements				
R18D. Occupation de l'église				
R18E. Antenne relais GSM				
R18F. Divers (recettes ordinaires)				
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	6.110,07	3.864,88		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	6.110,07			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent				
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux				
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la province				
R27. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				

		Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.				
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.				
RÉCAPITULATION - RECETTES					
Recettes ordinaires		40.524,45	46.850,43		
Recettes extraordinaires		6.110,07	3.864,88		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		46.634,52	50.715,31		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants recifés par l'Evêché	Montants recifés par la Commune
DÉPENSES	40.933,35	50.715,31		
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES A LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE	5.334,82	9.142,00		
Objets de consommation				
D01. Pain d'autel	117,94	230,00		
D02. Vin	80,59	109,00		
D03. Cire, encens et chandelles	168,03	217,00		
D04. Huile pour lampes ardentes				
D05. Éclairage	734,03	1.300,00		
D06. Autres				
D06A. Combustible chauffage	3.060,03	5.000,00		
D06B. Eau	125,97	172,00		
D06C. Divers (objets de consommation)				
D06D. Divers (objets de consommation)				
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés				
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	145,50	81,00		
D10. Nettoyement de l'église (produits)	272,46	129,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Matériel pour entretien de l'église				
D11B. Divers (entretien du mobilier)				
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	617,67	1.050,00		
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires		500,00		
D14. Achat de linge d'autel				
D15. Achat de livres liturgiques	12,60	354,00		
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL	35.598,53	41.573,31		
I. Dépenses ordinaires	35.598,53	41.573,31		
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc				
D17. Traitement brut du sacristain	5.964,60	6.329,68		
D18. Traitement brut des chantres				
D19. Traitement brut de l'organiste	5.423,78	8.575,97		
D20. Organiste remplaçant				
D21. Traitement des enfants de chœur	54,50	54,50		
D22. Traitement brut des sonneurs				
D23. Traitement brut du porte-croix				
D24. Traitement brut du bedeau				

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	D25.			
D26. Traitement brut de la nettoyeuse	D26.	2.377,36		2.522,87
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	5.515,50		2.653,00
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.			
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.			2.653,00
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.			
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.	999,46		1.000,00
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.	327,26		340,00
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.			
D35. Autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.			
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.	163,02		166,00
D35C. Entretien de nettoyage	D35C.			
D35D. Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance, ...)	D35D.	959,00		888,00
D35E. Divers (réparations d'entretien)	D35E.			
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.			
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.			
D40. Abonnement à "Église de Tournai"	D40.	244,00		244,00
D41. Remises allouées au trésorier	D41.	323,93		397,00
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.			
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.	126,00		98,00
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.			
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	D45.	142,51		212,00
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	301,04		270,00
D47. Contributions	D47.	879,23		902,00
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	686,82		703,00
D49. Fonds de réserve	D49.			
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.	6.563,16		8.263,75
D50B. Prémium professionnel versé	D50B.	1.138,61		1.703,81
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.	2.237,20		2.374,13
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.	332,50		347,00
D50E. Assurance loi	D50E.	35,00		37,00
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.	100,00		104,00

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
	D50G. Médecine du travail	346,45		367,00
	D50H. SABAM	50,60		50,60
	D50I. Reprobél	22,00		22,00
	D50J. Maintenance informatique	30,00		30,00
	D50K. Processions / événements	255,00		265,00
	D50L. Frais bancaires			
	D50M. Divers (dépenses diverses)			
	D50N. Divers (dépenses diverses)			
	II. Dépenses extraordinaires			
	D51. Déficit du compte de l'exercice précédent			
	D52. Déficit présumé de l'exercice précédent			
	D53. Placement de capitaux			
	D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier			
	D55. Décoration et embellissement de l'église			
	D56. Grosses réparations, construction de l'église			
	D57. Grosses réparations du cimetière			
	D58. Grosses réparations du presbytère			
	D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties			
	D60. Frais de procédure			
	D61. Autres dépenses extraordinaires			
	D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur			
	RÉCAPITULATION - DÉPENSES			
	Dépenses arrêtées par l'Évêché	5.334,82		9.142,00
	Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêché et de la tutelle - ordinaires	35.598,53		41.573,31
	Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêché et de la tutelle - extraordinaires			
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	40.933,35		50.715,31

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	40.524,45	46.850,43		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	34.045,82	38.896,71		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	6.110,07	3.864,88		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	6.110,07	3.864,88		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	46.634,52	50.715,31		
TOTAL - DÉPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.334,82	9.142,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	35.598,53	41.573,31		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	0,00		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	40.933,35	50.715,31		
RÉSULTAT (excédent / mail)	5.701,17	0,00		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le

Le trésorier



Yves Dufour

Le président



Etienne Moureau

Le secrétaire



Joseph Delefortrie

Les membres

